



AVIS PUBLIC

RELATIF AU DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

En conformité avec l'article 176.1 du Code municipal, avis est par le présent donné, par la soussignée, que le rapport financier du vérificateur externe pour l'exercice financier terminé le trente et un décembre deux mille vingt (31 décembre 2020) sera déposé lors de la session ordinaire du conseil qui se tiendra le 19 avril 2021.

DONNÉ à Labelle, ce vingt-cinquième jour de mars deux-mille-vingt-et-un (25 mars 2021).

La secrétaire-trésorière et directrice générale,

A handwritten signature in grey ink, appearing to read 'Claire'.

Claire Coulombe